

RAPPORT ANNUEL 2013



Photo de couverture

Conseils en huit langues pour la clientèle internationale.

_La pharmacie Sun Store Zermatt se situe au cœur des montagnes suisses, au pied du Cervin. Nous répondons avec compétence aux besoins d'une clientèle internationale exigeante 365 jours par an: nous conseillons, informons, consolons, approvisionnons nos clients et cela en huit langues.

_Ainsi, les autochtones et les touristes, petits et grands, sportifs amateurs et professionnels et même les clients à quatre pattes se sentent tous à l'aise auprès de notre charmante équipe. C'est ainsi que nous sommes «à l'écoute du client».

TABLE DES MATIÈRES

4 _Avant-propos du Président

5 _Organe de gestion / droit de signature

6 _Résumé

Comptes annuels 2013

8 _Bilan

10 _Comptes d'exploitation

13 _Annexe

20 _Rapports

22 _Données statistiques

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers assurés de GaleniCare Fondation de prévoyance

_Nous avons à nouveau vieilli d'un an. Et même si la retraite est encore bien lointaine pour la plupart des collaborateurs, nous nous en rapprochons tous chaque année un peu plus. Et tous, nous nous posons à un moment ou à un autre les mêmes questions: mon capital sera-t-il encore disponible? Pourrai-je un jour percevoir une rente? Le placement de mon capital est-il sûr? Je n'ai certes pas les réponses, mais je peux vous assurer que votre capital, et donc votre prévoyance, sont entre de bonnes mains.

_Le secrétariat, sous la direction de René Mischler, s'occupe de notre Fondation de prévoyance avec professionnalisme et en faisant preuve d'un grand engagement. Pour les questions complexes, notre expert Jean-Marc Wanner vous soutient de manière compétente et le Conseil de fondation contribue pour sa part aussi au développement continu de la Fondation. Je tiens à tous vous remercier chaleureusement pour vos efforts!

_Notre Fondation repose sur des bases solides. Avec un degré de couverture de 110.4% (année précédente: 109.1%), nous disposons d'une réserve d'environ 10% sur nos capitaux. Cette réserve nous permettra de surmonter sans dommages des années difficiles. La prévoyance professionnelle est axée sur le long terme: la sécurité est plus importante que des rendements prétendument spectaculaires qui ne sont réalisés qu'en contrepartie de risques élevés. Nous refusons délibérément de tels risques, car la sécurité et la stabilité sont nos priorités absolues. Nous voulons augmenter le degré de couverture à au moins 115% dans les prochaines années, avant de repenser notre politique de placement et, éventuellement, de prendre des risques un peu plus importants en vue de meilleurs rendements.



_Le 1^{er} janvier 2014, GaleniCare Fondation de prévoyance a diminué les taux de conversion. Le taux de conversion sert à convertir le capital-vieillesse en rente au moment du départ à la retraite. Cette adaptation était nécessaire compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse du niveau des taux d'intérêt. C'est également une mesure importante pour garantir la stabilité financière de la Fondation à long terme, pour que vous aussi, les jeunes assurés dont la retraite est encore lointaine, puissiez un jour percevoir votre rente bien méritée.

_Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches et à vos amis, une année placée sous le signe du bonheur et de la réussite!

Berne, avril 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Burkhard', written in a cursive style.

Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

ORGANE DE GESTION / DROIT DE SIGNATURE

CONSEIL DE FONDATION

_Mandat jusqu'en 2016

Représentants de l'employeur

- _Felix Burkhard, Subingen (Président)*
- _Marianne Ellenberger, Rüfenacht*
- _Fritz Hirsbrunner, Baar*
- _Eric Verdon, Villars-sur-Glâne
- _Andreas Zaugg, Cugy

Représentants du personnel

- _Sinh Bogopolsky, Préverenges
- _Sandra Medici-Tanner, Epalinges
- _Giuseppe Marino, Ennetbaden
- _Juan-Carlos Regadera, Payerne
- _Regula Streuli, Stallikon

GÉRANT

_René Mischler, Hinterkappelen*

EXPERT / ORGANE DE RÉVISION / AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en prévoyance professionnelle

_Jean-Marc Wanner, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon
(Mandat jusqu'en 2013)

Organe de révision

_T+R AG, Gümliigen (Mandat jusqu'en 2013)

Autorité de surveillance

_Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

* autorisé à signer (signature collective à deux)

RÉSUMÉ

LES RÉSULTATS EN BREF

_Excédent des produits en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 5'415'000.00 (année précédente: CHF 11'694'000.00).

_Depuis 2003, le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

_Elle est la suivante:

Total des actifs à la valeur du marché, moins les dettes, le compte de régularisation passif et les réserves de l'employeur
×100

Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance

_Il en résulte un degré de couverture de 110.4% (année précédente: 109.1%).

_Rendement global des placements: 6.56% (année précédente: 6.71%).

_La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 23'277'464.91 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 17'862'250.27), soit CHF 11'459'535.09 en dessous de la valeur cible de CHF 34'737'000.00 (15.5% des engagements).

ACTIVITÉS

_Le Conseil de fondation s'est réuni une fois au cours de l'exercice sous revue. Les grands thèmes suivants ont été abordés:

- _Approbation du rapport annuel et des comptes 2012;
- _Renoncement aux adaptations de rentes.

MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants de l'employeur

_Le Conseil d'administration de Galenica SA a procédé à la réélection des membres actuels pour la période allant de 2013 à 2016.

Représentants du personnel

_Les représentants du personnel actuels ont été réélus pour le mandat 2013-2016.



Plus de temps pour les clients.

_ La pharmacie Tripet à Neuchâtel a été l'une des trois pharmacies pilotes d'Amavita pour le lancement du projet «Team Performance». La collaboration très constructive avec l'équipe nous a donné l'occasion de vérifier l'efficacité du programme dans la pratique et de l'optimiser.

_ En l'espace de cinq mois seulement, nous avons pu constater une augmentation significative de la satisfaction des clients: 70% des clients des pharmacies «Team Performance» les recommandent à leurs amis.

BILAN

Actifs

Placements

en CHF 2013 2012

Liquidités et créances

Liquidités et créances sur le marché monétaire		19'796'176.28		30'587'678.83
Créances		483'641.67		1'273'172.24
Total liquidités et créances	8.10%	20'279'817.95	14.62%	31'860'851.07

Obligations

Obligations en CHF		17'364'000.00		17'620'450.00
Parts de fondations/fonds de placement		57'786'551.34		52'046'368.55
Total obligations	30.01%	75'150'551.34	31.98%	69'666'818.55

Hypothèques

Parts de fondations/fonds de placement		6'994'421.00		4'613'650.00
Total hypothèques	2.79%	6'994'421.00	2.12%	4'613'650.00

Actions

Actions suisses		20'989'067.85		16'269'303.07
Actions étrangères		10'772'446.76		–
Parts de fondations/fonds de placement		63'807'160.67		36'579'216.61
Total actions	38.17%	95'568'675.28	24.26%	52'848'519.68

Placements alternatifs

Hedge funds		10'367'572.08		5'424'298.49
Commodities/matières premières		2'727'520.00		1'173'397.46
Autres placements alternatifs		–		462'173.86
Total placements alternatifs	5.23%	13'095'092.08	3.24%	7'059'869.81

Immeubles

Immeubles/parts de propriétés immobilières		906'000.00		903'000.00
Parts de fondations/fonds de placement		33'838'370.62		32'145'737.36
Total immeubles	13.88%	34'744'370.62	15.17%	33'048'737.36

Placements mixtes

Parts de fondations/fonds de placement		–		15'712'012.30
Total placements mixtes	0.00%	–	7.21%	15'712'012.30

Placements auprès de l'employeur

Actions Galenica SA		1'189'850.00		2'652'500.00
Compte courant Sigal		3'103'443.40		297'806.70
Total placements auprès de l'employeur	1.71%	4'293'293.40	1.35%	2'950'306.70

Total placements

250'126'221.67 **217'760'765.47**

Compte de régularisation actif

0.11% **282'131.40** 0.05% **110'029.15**

Total actifs

250'408'353.07 **217'870'794.62**

Passifs

en CHF	2013		2012	
Dettes				
Prestations de libre passage et rentes		2'815'080.11		2'759'454.05
Banques/assurances		90'051.35		76'518.80
Autres dettes		68'584.90		1'923.20
Total dettes	1.19%	2'973'716.36	1.30%	2'837'896.05
Compte de régularisation passif	0.00%	11'541.60	0.06%	128'345.85
Réserve de contributions de l'employeur	0.01%	32'876.80	0.06%	—
Capitaux de prévoyance et provisions techniques				
Capital de prévoyance assurés actifs		185'620'148.40		170'419'963.45
Capital de prévoyance retraités		35'494'632.00		22'632'830.00
Provisions techniques		2'997'973.00		3'989'509.00
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	89.50%	224'112'753.40	90.44%	197'042'302.45
Réserve de fluctuation de valeurs	9.30%	23'277'464.91	8.20%	17'862'250.27
Capital de la fondation, fonds libres/découvert				
Situation en début de période		—		—
Excédent des charges/produits		—		—
Total capital de la fondation, fonds libres/découvert	0.00%	—	0.00%	—
Total passifs		250'408'353.07		217'870'794.62

COMPTES D'EXPLOITATION

en CHF	2013	2012
Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports		
Cotisations des assurés	6'944'084.65	6'486'751.60
Cotisations de l'employeur	11'977'010.95	11'179'642.65
Primes uniques	2'282'880.50	1'204'224.70
Cotisations supplémentaires	340'742.05	624'311.05
Apports des retraités à la reprise	–	4'205'304.00
Dotations aux provisions techniques à la reprise	–	462'583.00
Dotations à la réserve de fluctuation de valeurs à la reprise	–	1'569'199.16
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	40'921.05	–
Prélèvements sur la réserve de contributions de l'employeur	–8'082.60	–
	21'577'556.60	25'732'016.16
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	16'710'164.00	12'301'944.90
Apports des actifs à la reprise	–	37'476'689.90
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	70'582.40	64'853.35
	16'780'746.40	49'843'488.15
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	38'358'303.00	75'575'504.31
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	–2'043'624.25	–1'480'722.55
Rentes de survivants	–8'068.00	–30'768.00
Rentes d'invalidité	–646'265.60	–252'513.35
Prestations en capital à la retraite	–1'647'235.45	–1'884'412.10
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–345'300.15	–53'291.05
	–4'690'493.45	–3'701'707.05
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	–12'467'451.35	–10'732'792.60
Versements anticipés EPL/divorce	–429'870.30	–748'734.55
	–12'897'321.65	–11'481'527.15
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–17'587'815.10	–15'183'234.20
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	–12'611'106.65	–44'679'940.98
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	–12'861'802.00	–9'422'647.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	1'000'533.30	–2'521'343.20
Intérêts sur les capitaux d'épargne	–2'589'078.30	–2'402'060.35
Constitution de réserves de contributions	–32'838.45	–
	–27'094'292.10	–59'025'991.53
Produits de prestations d'assurance		
Prestations d'assurance	1'007'394.05	380'131.20
Parts d'excédents provenant d'assurances	7.05	428'517.00
	1'007'401.10	808'648.20

en CHF	2013	2012
Charges d'assurance		
Primes de risque	-2'335'438.30	-2'195'218.70
Primes de coûts	-186'834.85	-175'617.25
Cotisations au fonds de garantie	-90'051.35	-76'717.05
	-2'612'324.50	-2'447'553.00
Résultat net de l'activité d'assurance	-7'928'727.60	-272'626.22
Placements		
Intérêts actifs	275'051.58	548'183.82
Produits des titres	4'560'292.19	2'835'023.74
Bénéfice sur les cours	18'378'650.13	10'441'960.87
Résultat net sur les placements immobiliers	44'414.15	49'748.10
Perte sur les cours	-8'215'400.05	-799'180.61
Frais d'administration sur les placements	-1'033'422.89	-344'094.03
Intérêts passifs	-37'429.57	-21'783.25
Rémunération des réserves de contributions	-38.35	-
Résultat net des placements	13'972'117.19	12'709'858.64
Produits divers		
Produits divers	-	-
	-	-
Frais d'administration		
Frais d'administration généraux	-538'541.75	-515'716.28
Frais d'audit/d'expert	-75'729.60	-212'144.35
Frais de l'autorité de surveillance	-13'903.60	-15'707.60
	-628'174.95	-743'568.23
Excédent des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	5'415'214.64	11'693'664.19
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-5'415'214.64	-11'693'664.19
Excédent des produits/charges après dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-	-



L'équipe sous contrôle.

_ Conformément au leitmotiv 2013 «A l'écoute du client», nous avons testé les prestations de conseil des pharmacies. Nous nous sommes mis dans la peau du client pour vivre incognito une expérience d'achat dans la pharmacie Bümpliz Apotheke & Drogerie. En effet, ce sont les petites choses qui font d'un client occasionnel un client régulier et d'un client fidèle un ancien client.

_ Nous avons développé l'offre de prestations «Mystery Shopping» spécialement pour optimiser l'expérience d'achat. Elle est à la disposition de toutes les pharmacies.

BASES ET ORGANISATION

Forme juridique et but

_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

_Le but qui lui est assigné par les statuts est d'assurer le personnel des entreprises de Galenicare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, au sens de la prévoyance professionnelle.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et des employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance semi-autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

_GaleniCare Fondation de prévoyance, inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801, est soumise à la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF).

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

Indications des actes et des règlements

Statuts	5.4.2012
Règlement de prévoyance	19.5.2006/1.1.2014
Règlement de placement	1.1.2012
Règlement relatif à la constitution de réserves	1.1.2007

_Le projet de nouveau règlement de liquidation partielle n'a pas encore été totalement approuvé par l'autorité de surveillance. Les points contestés seront adaptés et représentés.

Employeurs affiliés

_Drogerie Erni GmbH, Pharmacie d'Epalinges SA et Pharmacie du Salève SA ont été intégrées dans GaleniCare SA.

_Wettstein Apotheke AG s'est affiliée.

_A la fin de l'année 2013, les sociétés suivantes sont rattachées à notre Fondation:

_Bahnhof Apotheken Thun AG

_Coop Vitality SA

_GaleniCare Management SA

_GaleniCare SA

_Golaz SA

_Kloster Apotheke Muri AG

_MediService SA

_Pharmacie de la Croix Blanche SA

_St. Jakob Apotheke AG

_Sun Store SA

_Wettstein-Apotheke AG

_Winconcept SA

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Confirmation de la présentation des comptes

_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

_Monnaies

Selon liste des cours

_Obligations suisses et étrangères en CHF

A la valeur boursière

_Obligations étrangères (en monnaies étrangères)

A la valeur boursière en CHF

_Parts d'obligations de fondations de placement suisses et étrangères

A la valeur d'inventaire

_Parts d'hypothèques de fondations de placement

A la valeur d'inventaire

_Hypothèques et autres prêts

A la valeur nominale

_Immeubles

A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure

_Parts de propriétés immobilières

A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure

_Parts de fondations de placement immobilier

A la valeur d'inventaire

_Parts de fonds de placement immobilier

A la valeur boursière

_Actions de sociétés immobilières (SI)

A la valeur intrinsèque

_Actions et BP suisses

A la valeur boursière

_Actions étrangères

A la valeur boursière en CHF

_Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères

A la valeur d'inventaire

_Fonds des actions

A la valeur du capital

_Hedge funds

A la valeur boursière

_Dettes

A la valeur nominale

_Compte de régularisation passif

A la valeur nominale

_Provisions non techniques

Trésorerie estimée

_Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Selon estimation actuarielle

_Réserve de fluctuation de valeur

Valeur de l'avoir selon la méthode d'économie financière

Valeur boursière

_Prix de vente du titre à la bourse suisse SIX le dernier jour de cotation de l'année.

Valeur d'inventaire

_Valeur vénale

Valeur de rendement

_Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché.

Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

_Pas de modification.

RISQUES ACTUARIELS/COUVERTURE DES RISQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE

Nature de la couverture des risques, réassurances

_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

_Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 2'522'273.15 (année précédente: CHF 2'370'835.95).

_Au cours de l'exercice, la part d'excédent s'est montée à CHF 7.05 (année précédente: CHF 428'517.00).

Explication concernant les actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

_Les différentes transactions avec La Mobilière, Axa et Swiss Life sont exécutées sur un compte courant.

_Le capital de couverture des prestations en cours au 31.12.2013 s'élevait à CHF 15'574'412.80 (année précédente: CHF 10'773'364.00).

Evolution et rémunération du capital de prévoyance

Evolution du capital de prévoyance

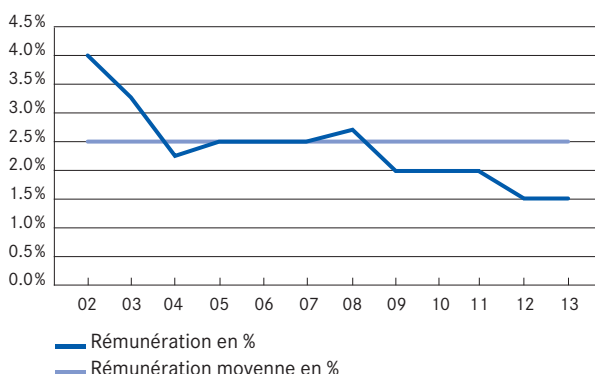
_Le capital de prévoyance a augmenté de CHF 15'200'184.95 durant l'exercice écoulé pour atteindre CHF 185'620'148.40 (année précédente: CHF 170'419'963.45).

_Au cours de l'exercice sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 1.5% (année précédente: 1.5%).

Evolution des taux d'intérêts

_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés au taux fixé par la loi (LPP).

Taux d'intérêts



Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

_A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 101'684'320.75 (année précédente: CHF 92'846'190.90), soit 54.8% du capital de prévoyance total.

Evolution du capital de prévoyance des retraités

_En 2013, le fonds des rentes a progressé de CHF 12'861'802.00, à CHF 35'494'632.00 (année précédente: CHF 22'632'830.00).

_L'évaluation en fin d'année est déjà effectuée avec les nouvelles bases techniques LPP 2010 3.5% (année précédente: EVK 2000 4%).

Résultat du dernier rapport actuariel

_Le dernier rapport actuariel a été établi par Aon Hewitt le 10 octobre 2011 sur les comptes annuels 2010. Il en ressort:

- _que la fondation, en application de l'art. 53, al. 2 LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- _que les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

_Le prochain rapport sera établi sur les comptes annuels 2013.

Bases techniques

_Pour les comptes annuels 2013, la Fondation applique déjà les nouvelles bases techniques LPP 2010 3.5% (année précédente: EVK 2000 4%), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le changement de bases techniques modifie les provisions techniques comme suit:

en CHF	2013	2012
Provision pour modification des bases techniques	532'419.00	2'715'940.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	173'554.00	141'569.00
Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique	1'242'000.00	1'132'000.00
Provision pour les pertes sur les retraites	1'050'000.00	—
	2'997'973.00	3'989'509.00

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

$$\frac{\text{Fortune de prévoyance disponible} \times 100}{\text{Capital de prévoyance actuariel nécessaire}}$$

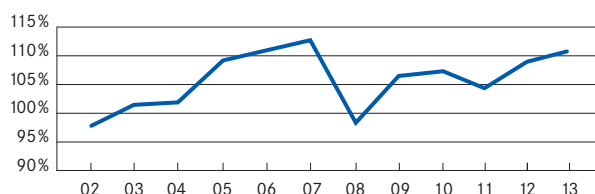
_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif et des réserves de contributions de l'employeur.

_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

_Conformément à l'article 44, al. 1 OPP2, le degré de couverture se montait à **110.4%** le 31 décembre 2013 (année précédente: 109.1%).

_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:

Degré de couverture



EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

_Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 1^{er} janvier 2012.

Global Custodian

_Credit Suisse SA, Zurich

Mandats de gestion de fortune

_Credit Suisse SA, Zurich (mandat mixte)

_Credit Suisse SA, Zurich (immeubles CH + monde, indirect)

_BCV, Lausanne (actions monde)

_Les rétrocessions (remises, rabais, etc. accordés par des tiers) sont régies de la manière suivante dans les contrats de gestion de fortune:

_**Credit Suisse:** En règle générale, pas de dédommagements tels que des rétrocessions, commissions d'entretien du portefeuille ou indemnités de distribution. Si des dédommagements sont toutefois accordés, le CS les porte à son crédit (pris en compte à la hauteur de la commission). La Fondation a explicitement choisi le modèle du «renoncement». La banque informe la Fondation en détail sur les rémunérations perçues.

_**Banque Cantonale Vaudoise (BCV):** Le montant de la commission est fixé de telle sorte que la banque puisse porter à son crédit les éventuelles rétrocessions et autres prestations. La Fondation l'a confirmé en signant le contrat. La banque informe la Fondation sur les rémunérations perçues.

_Au cours de l'exercice sous revue, le Credit Suisse a reçu des rétrocessions d'un montant de CHF 9'630.75, soit 0.0184% de la valeur moyenne des placements du mandat mixte.

_Au cours de l'exercice sous revue, la BCV n'a pas reçu de rétrocessions.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

_Les principes de la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont déterminés par PPCmetrics selon la méthode de l'économie financière. Les bases de ces calculs sont constituées par les rendements et les risques attendus à court terme et à long terme pour les différentes catégories de placement. En se basant sur la nouvelle étude des actifs et passifs réalisée début 2012 en vue d'examiner la capacité de risque en matière de placements et d'élaborer une stratégie de placement adaptée pour la période 2012-2014, PPCmetrics a défini le besoin de réserves de fluctuation de valeurs. Il s'élève désormais à 15.5% des engagements (CHF 224'112'753.40).

_Il en résulte une valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 34'737'000.00 (année précédente: CHF 30'542'000.00). Le déficit de réserves s'élève donc à CHF 11'459'535.09 (année précédente CHF 12'679'749.73).

Structure des placements selon OPP2/ le règlement de placement

_Durant l'exercice sous revue, la stratégie de placement pour la période 2012-2014 est restée inchangée.

_Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

_Au-dessous

_Obligations en CHF

_Au-dessus

_Actions suisses

_Limite globale actions

_Les limites légales et réglementaires concernant les placements auprès de l'employeur ont été dépassées pendant plusieurs mois au cours de l'exercice. En fin d'année, elles étaient de nouveau respectées.

_Suite à des réévaluations d'objets auprès de la Fondation Hypotheka, il est possible que l'art. 55, let. a OPP2 (taux d'avance de max. 80% de la valeur vénale) ne soit pas respecté. Par souci de sécurité, une correction de valeur de 20% a été effectuée sur la totalité du portefeuille.

_Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts mentionnés.

_L'avoir auprès de l'employeur a été rémunéré à 1.5% au cours de l'exercice sous revue.

Structure des placements

	Neutre = Benchmark en %	Minimum en %	Maximum en %	Limites OPP2 en %	Etat au 31.12.2013 en milliers de CHF	Etat au 31.12.2013 en %	Etat au 31.12.2012 en %
Liquidités et créances	1	0	15		20'562	8.21	15.20
Obligations en CHF	39	25	53		53'615	21.41	28.15
Hypothèques	2	0	4	50	6'994	2.79	2.12
Obligations en monnaies étrangères	10	8	15		21'536	8.60	5.83
Placements auprès de l'employeur	0	0	5	OPP2 Art. 57	4'293	1.71	1.35
Actions suisses	10	8	15		47'056	18.79	12.89
Actions étrangères	15	10	20		48'513	19.37	13.98
Immeubles suisses	15	10	20		28'176	11.25	13.60
Immeubles étrangers	2	0	4	10	6'568	2.62	1.90
Placements alternatifs	6	0	9	15	13'095	5.23	4.98
Total général	100			100	250'408	100.00	100.00
Total monnaies étrangères	27	18	39	30	67'989	27.15	21.15
Total actions	25	18	35	50	96'759	38.64	26.87
Total immeubles	17	10	24	30	34'744	13.87	15.50

Frais de gestion de la fortune

en CHF	2013	2012
Frais de gestion de la fortune conformément au compte d'exploitation	456'601.33	344'094.03
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais	576'821.56	836'792.38
	1'033'422.89	1'180'886.41

Ratio de frais (TER)

en %	2013	2012
Frais de gestion de la fortune des placements transparents	0.46	pas d'indication

TER = Total Expense Ratio.

Taux de transparence en matière de frais

en %	2013	2012
Placements transparents par rapport à l'actif immobilisé	90.59	pas d'indication

Placements collectifs non transparents

en %	2013	2012
Placements collectifs non transparents par rapport à l'actif immobilisé	9.41	pas d'indication

Placements collectifs non transparents

ISIN	Nom du produit	Catégorie	Monnaie	Etat au jour de référence 31.12.2013	
				Nom./parts	Valeur du machré en CHF
Mutual Funds Fixed Income Fund				10'973'070.57	
CH0002875299	UBS AST Obligationen EUR	Fond. de placem. oblig. étrangères	CHF	968.00	1'041'790.64
CH0044935754	IST W'Obl Glb	Fond. de placem. oblig. étrangères CHF	CHF	36'064.63	5'046'884.04
CH0192253158	Swisscanto AST Obligationen Ausland Fremdwährungen P	Fond. de placem. oblig. étrangères	CHF	6'242.00	619'456.08
CH0192259122	Swisscanto IF Bonds Switzerland P	Fond. de placem. oblig. étrangères CHF	CHF	43'471.00	4'264'939.81
Mutual Funds Equity Funds				5'795'375.30	
CH0224756806	zCapital Swiss Small & Mid Cap ZA CHF	Fonds de placem. actions suisses	CHF	3'245.00	5'795'375.30
Mutual Funds Immobilienfonds				6'756'294.90	
CH0002770102	Ant. Immo Helvetic	Fonds de placem. immeubles	CHF	3'125.00	589'062.50
CH0002785456	Pts SOLVALOR 61 Fonds de Placement Immobilier	Fonds de placem. immeubles	CHF	593.00	127'495.00
CH0014586710	Pts FIR Fonds Immobilier Romand	Fonds de placem. immeubles	CHF	8'279.00	1'189'692.30
CH0100770533	UBS AST Kommerzielle Immobilien Schweiz	Fond. de placem. immeubles	CHF	88.00	113'387.12
CH0124238004	Shs Roth RE Swiss Class «A»	Fonds de placem. immeubles	CHF	3'400.00	339'490.00
CH0192252903	Swisscanto AST Immobilien Schweiz P	Fond. de placem. immeubles	CHF	41'319.00	4'397'167.98
Total				23'524'740.77	

_Lors de la première indication des coûts des placements collectifs, il est possible que tous les placements collectifs transparents ne soient pas effectivement identifiés comme tels et enregistrés dans les bases de données utilisées. La liste des placements collectifs non transparents peut donc comporter des titres qui sont en réalité transparents, mais n'étaient pas encore identifiés comme tels lors du bouclage de la comptabilité titres.

Frais d'administration

_Les frais d'administration par assuré/bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 170.85 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 215.70).

DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

_Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

_Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

FAITS MARQUANTS APRÈS LA CLÔTURE DES COMPTES

_Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

Berne, 24 avril 2014
GaleniCare Fondation de prévoyance



Felix Burkhard
Président



René Mischler
Gérant



Home Care directement «à l'écoute du client».

_ Dans l'accompagnement thérapeutique, nous sommes toujours touchés par l'accueil ouvert et aimable dont nous bénéficions. Bien que la raison de la visite ne soit souvent pas un événement réjouissant, le courage avec lequel les patients font face à leur maladie souvent grave nous surprend toujours.

_ L'accompagnement thérapeutique de MediService a lieu à domicile dans un environnement familial. Les patients apprécient beaucoup le fait de pouvoir recevoir des conseils à tout moment d'un simple coup de fil. Pour nous, c'est cela être «à l'écoute du client».

ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation GaleniCare Fondation de prévoyance, Berne

_En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de GaleniCare Fondation de prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

_La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

_Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

_Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

_Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

_Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

_Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- _si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- _si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- _si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- _si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- _si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- _si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- _si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

_Comme il ressort du point relatif à la «Structure des placements selon OPP2/Règlement de placement» de l'annexe, les limites légales (art. 57 OPP2) et réglementaires relatives aux placements n'ont pas été totalement respectées pendant l'exercice sous revue.

_Nous confirmons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, à l'exception du point relatif aux placements évoqué au paragraphe ci-dessus.

_Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Gümligen, 28 mars 2014

T + R AG

Peter Gurtner
Expert fiduciaire diplômé
Expert en révision agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte en révision agréée
Responsable du mandat de révision

RAPPORT DE L'EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Conseil de fondation de GaleniCare, Fondation de prévoyance, Untermattweg 8, Case postale, 3001 Berne

Rapport d'expertise sur la prévoyance professionnelle

Madame, Monsieur,

_En tant qu'experts agréés de GaleniCare Fondation de prévoyance, nous retenons les points suivants:

1. Sur la base de notre évaluation de la situation financière de l'institution de prévoyance au 31.12.13, nous pouvons déclarer qu'à cette date,
 - _l'institution de prévoyance, en application de l'art. 52e, al. 1 LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
 - _les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.
2. Etant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
3. En raison de l'abaissement progressif du taux de conversion à partir du 1.1.2014, une nouvelle provision pour pertes sur les retraites a été constituée au 31.12.2013.
4. Le degré de couverture de GaleniCare Fondation de prévoyance s'élève à 110.4% au 31 décembre 2013 (109.1% le 31.12.2012).
5. Le Conseil de fondation a décidé de verser, pour 2013, un intérêt de 1.5% sur le capital de prévoyance des assurés.
6. Au 31.12.13, la réserve de fluctuation de valeurs s'établit à environ CHF 23.3 millions, soit 67% de sa valeur cible (15.5% des engagements).

_Au vu d'une meilleure compréhension des informations énumérées, nous vous conseillons de vous référer également aux commentaires et analyses détaillées du rapport actuariel des experts.

_Nous espérons que ces indications vous auront été utiles et restons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Nyon, 24 mars 2014

Aon Hewitt (Switzerland) SA

Jean-Marc Wanner
Expert dipl. en prévoyance professionnelle

DONNÉES STATISTIQUES

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS/ RETRAITÉS

L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante

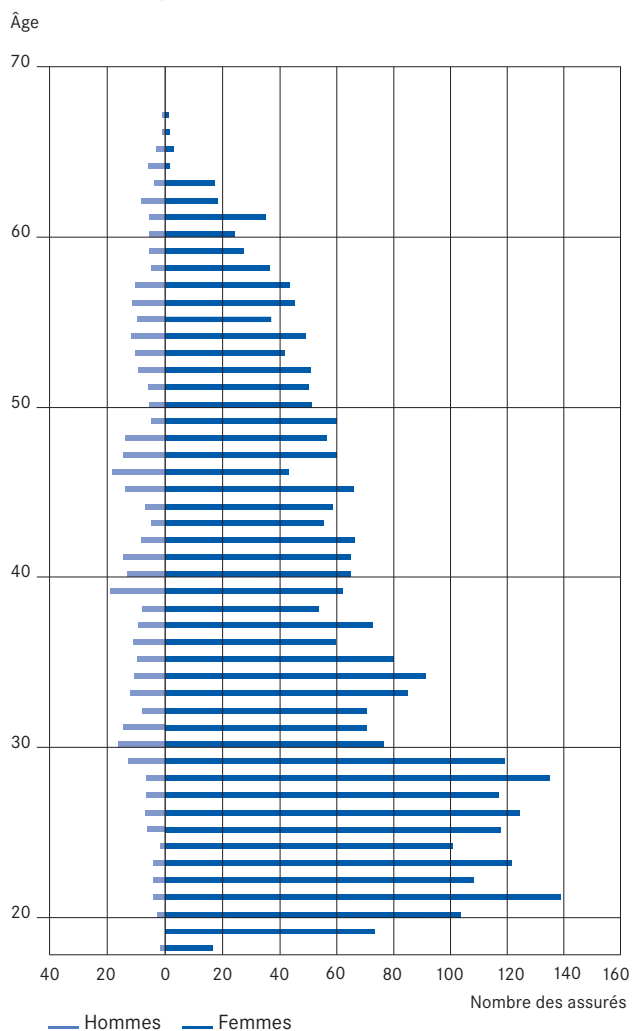
Assurés actifs

	2013	2012
Bahnhof Apotheken Thun AG	18	20
Coop Vitality AG	434	397
Drogerie Erni GmbH	–	5
GaleniCare SA	1'431	1'285
GaleniCare Management SA	149	130
Golaz SA	43	46
Kloster Apotheke Muri AG	11	11
Mediservice SA	88	88
Pharmacie d'Epalinges SA	–	7
Pharmacie de la Croix Blanche SA	13	11
Pharmacie du Salève SA	–	12
St. Jakob Apotheke AG	6	5
Sun Store SA	1'284	1'285
Wettstein-Apotheke AG	12	–
Winconcept SA	13	13
Total	3'502	3'315

_L'augmentation de 187 assurés (année précédente: 1'399) se présente comme suit:

	2013	2012
Effectif au 1^{er} janvier	3'315	1'916
Entrées	829	1'974
Départs	-597	-543
Départs à la retraite	-40	-31
Invalidité	-2	-1
Décès	-3	–
Effectif au 31 décembre	3'502	3'315

Structure d'âge des assurés actifs

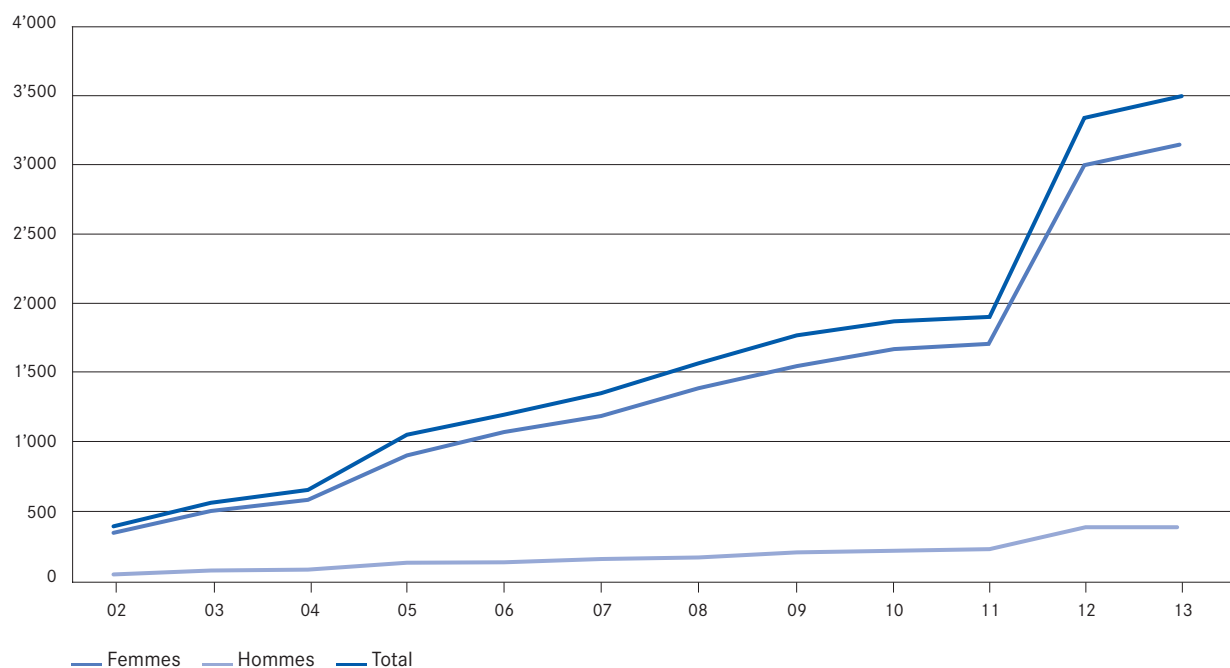


Age moyen des assurés actifs

	2013	2012
Femmes	36	35
Hommes	43	43
Total	36	36

Evolution de l'effectif des assurés

Personnes assurées



L'effectif des retraités a évolué comme suit

L'effectif des bénéficiaires de rentes

	2013	2012
Rentes de vieillesse	126	100
Rentes d'invalidité	29	19
Rentes de partenaire	3	3
Rentes pour enfants	17	10
Total	175	132

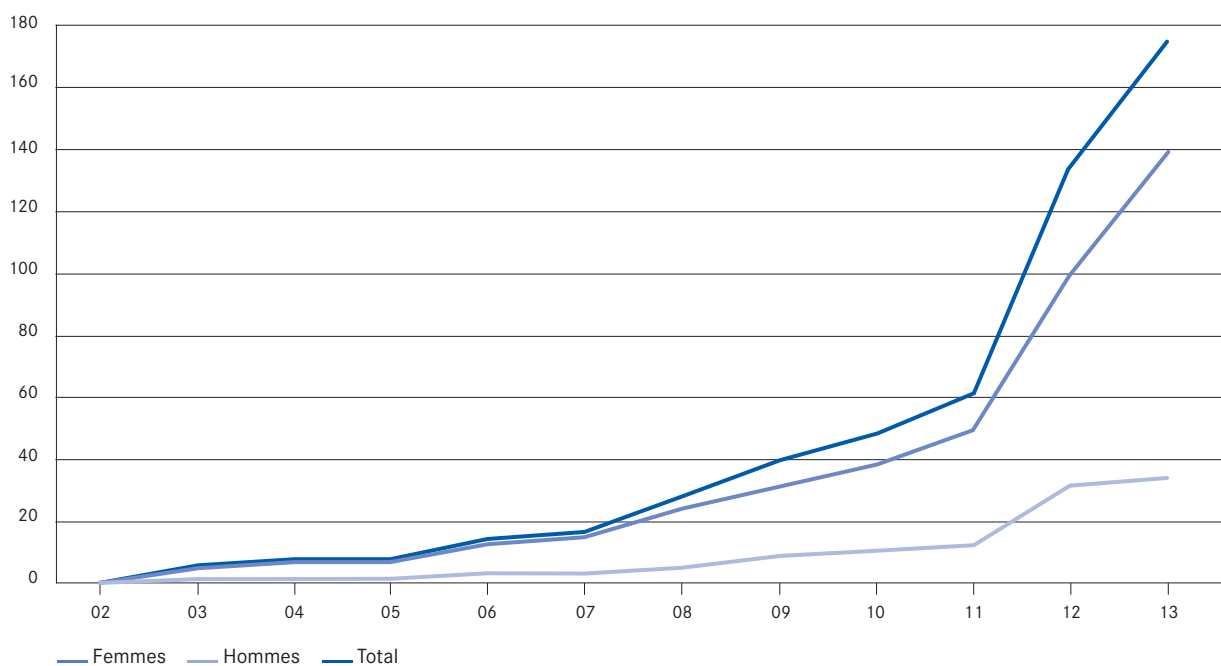
Age moyen

	2013	2012
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	67	67
Bénéficiaires de rentes de partenaire	69	68

L'augmentation de 43 bénéficiaires de rentes (année précédente: 70) se présente comme suit:

	2013	2012
Effectif au 1^{er} janvier	132	62
Augmentation des rentes de vieillesse	26	46
Augmentation des rentes d'invalidité	10	14
Augmentation des rentes de partenaire	–	1
Augmentation des rentes pour enfants	7	9
Effectif au 31 décembre	175	132

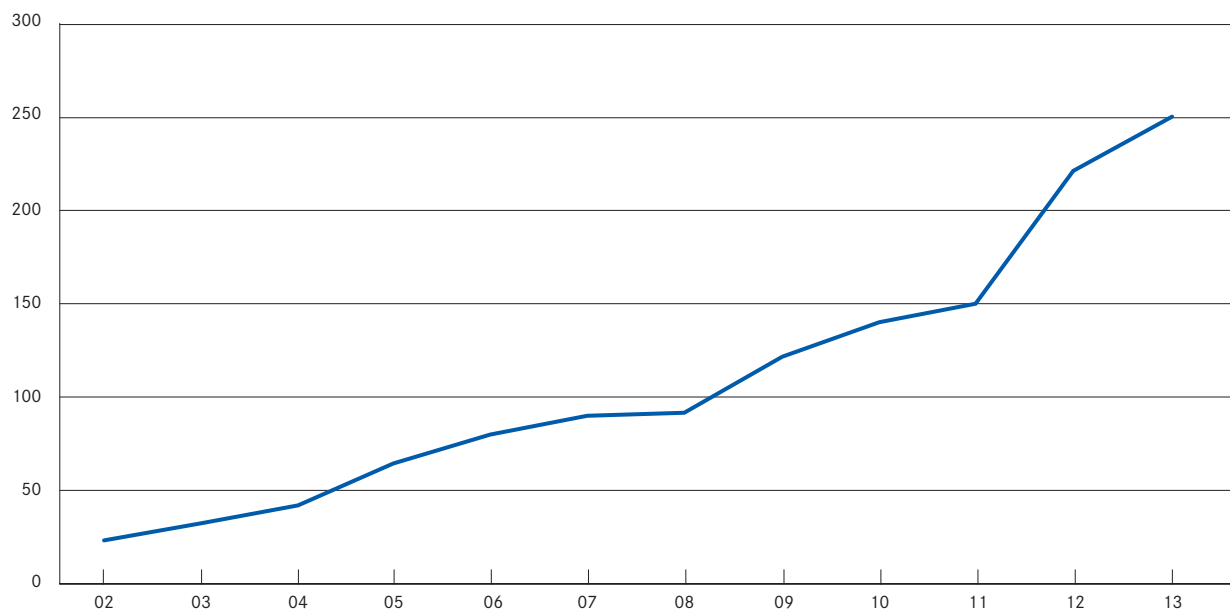
L'évolution de l'effectif des retraités est la suivante



EVOLUTION DES FINANCES

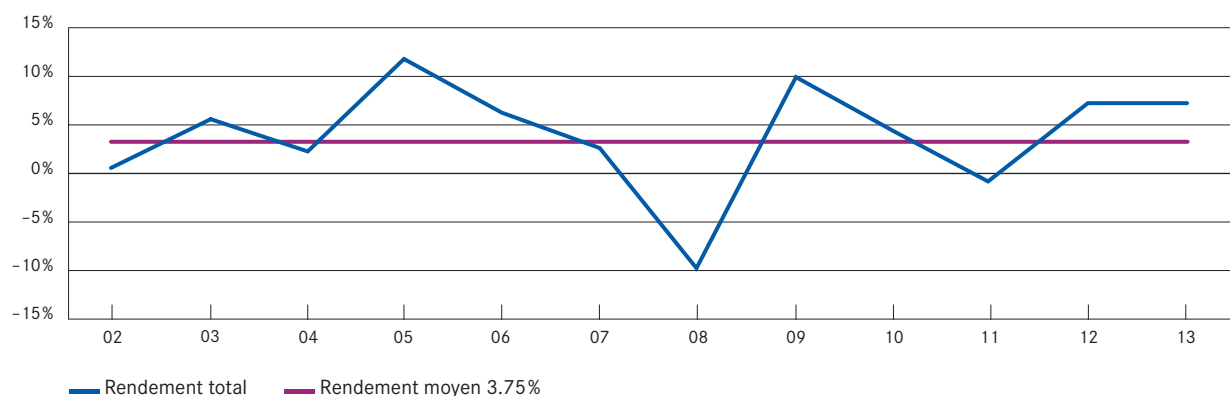
Evolution du bilan

en mio. CHF

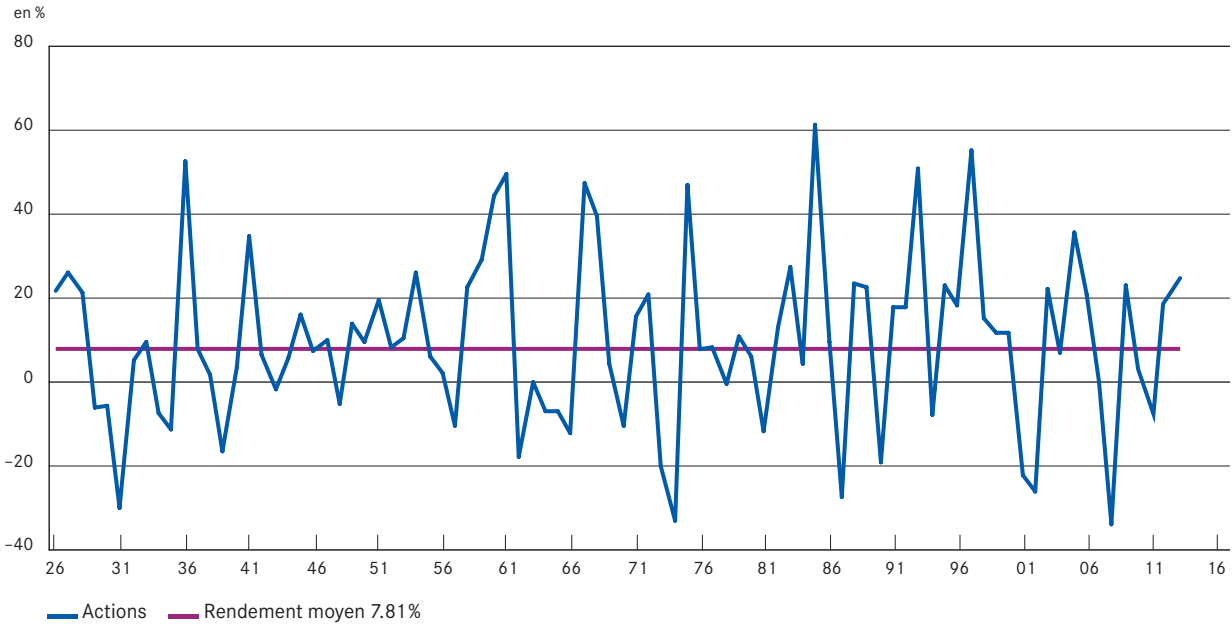


Evolution du rendement total des placements

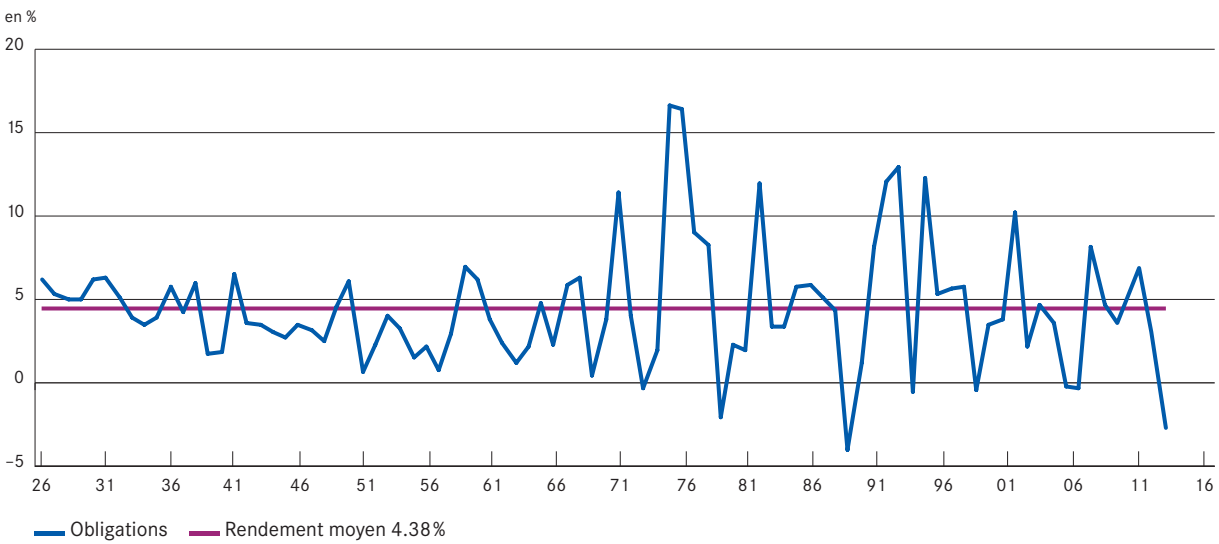
_Le rendement total des placements s'élève à 6.56% pour l'exercice sous revue (année précédente: 6.71%), et ressort ainsi supérieur de 1.26 points à l'indice de référence (5.31%). Le rendement moyen depuis le début (2002) s'établit à 3.75% (année précédente: 3.5%).



Evolution du rendement des actions en Suisse depuis 1926



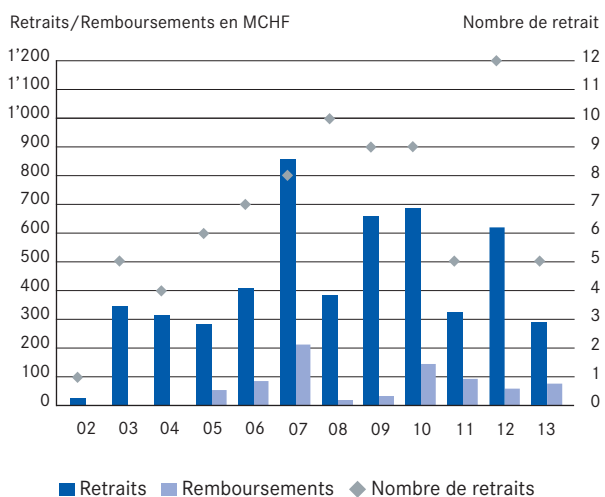
Evolution du rendement des obligations en Suisse depuis 1926



VERSEMENTS ANTICIPÉS POUR LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

_Depuis l'introduction en 1995 de la Loi fédérale pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, 81 versements anticipés ont été effectués pour un total de CHF 5.2 millions. Des remboursements à hauteur de CHF 0.8 millions ont eu lieu.

_Au cours de l'exercice sous revue, 5 versements anticipés (12 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de CHF 292'000 (CHF 619'000 l'année précédente).



GalenCare Fondation de prévoyance

Untermattweg 8 · case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 87 00 · Téléfax +41 58 852 87 01

www.galenicare-pvs.ch

_Le rapport annuel est également disponible en allemand et en italien ainsi qu'au format PDF sur le site www.galenicare-pvs.ch.